

**L'Ecole européenne Luxembourg II recherche :**  
1 enseignant chargé de cours (h/f) de français (langue maternelle et langue étrangère)  
pour le cycle secondaire à partir du 1er septembre 2019  
**Contrat CDD 2 ans**

Les Ecoles européennes sont une organisation intergouvernementale offrant une éducation multilingue et multiculturelle.

### Descriptif du poste

- Enseignant chargé de cours de français (langue maternelle et étrangère) pour le cycle secondaire (S1-S7)
- La possibilité de pouvoir enseigner la philosophie est un atout.
- Environ 21 périodes hebdomadaires de 45 minutes

### Profil

- Locuteur natif de langue française ou maîtrise du français à ce niveau
- Diplôme universitaire et autorisation d'enseigner le français (langue maternelle et étrangère) à tous les niveaux du cycle secondaire
- Expérience dans l'enseignement du français (langue maternelle et étrangère) au cycle secondaire
- L'acquisition d'un diplôme universitaire et l'autorisation d'enseigner la philosophie à tous les niveaux du cycle secondaire est un atout.
- La capacité à enseigner la philosophie au cycle secondaire est un atout.
- Capacité à travailler dans un environnement international et à coopérer avec les collègues et la direction
- La connaissance de l'anglais et/ou de l'allemand est un atout

### Conditions

Nous offrons un contrat de deux ans. Ce contrat est renouvelable une fois. Après quatre ans, ce contrat peut même être transformé en contrat à durée indéterminée conformément au statut des chargés de cours auprès des Ecoles européennes (voir: article 12 <https://www.eursc.eu/BasicTexts/2016-05-D-11-fr-4.pdf>) et aux besoins de l'école.

Ce contrat également lié à la loi luxembourgeoise pour la sécurité sociale et la retraite.

- Entrée en fonction : 01/09/2019 ;
- Disponibilité : Les candidats doivent être disponibles pour les années scolaires 2019-2020 & 2020-2021 ;

- Rémunération : 61 669, 68 € par an pour un poste à temps plein de 21 périodes (cf. : article 35 du statut des chargés de cours auprès des Ecoles européennes) ;
- Frais de déménagement : conformément au statut, les chargés de cours recrutés auprès des Ecoles européennes pour une durée minimale d'un an ont droit au remboursement de cette dépense (Cf. : articles 37 & 38 du statut des chargés de cours auprès des Ecoles européennes) ;
- Sous certaines conditions, nous payons une indemnité d'installation égale à un mois de salaire ;
- Les frais de scolarité : une réduction des frais de scolarité sera accordée pendant la période de leur emploi pour tous leurs enfants inscrits dans les Ecoles européennes. (Cf. : article 39 du statut des chargés de cours auprès des Ecoles européennes).

### Applications

Votre candidature doit être envoyée uniquement par email sous un fichier PDF à l'adresse suivante : [MAM-RECRUTEMENT@eursc.eu](mailto:MAM-RECRUTEMENT@eursc.eu)  
Elle doit contenir :

- Une lettre de motivation
- Votre curriculum Vitae, si possible sous format « Europass »
- Copie de votre/vos diplômes
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin 3 et 5 pour le Luxembourg)
- Les coordonnées de votre dernier employeur (si possible)
- La référence de l'annonce : [D-PF-cc-19-313](#)

### **Date limite d'envoi des candidatures : 9 juin 2019**

Les candidatures ne respectant pas la procédure ne seront pas prises en considération.  
Aucune réponse ne sera donnée aux candidats avant la fin de la procédure.

Les candidats retenus seront invités à un entretien.

---

Veillez noter que toutes les données personnelles seront conservées électroniquement, tout en respectant les lois sur la confidentialité. Les candidats qui sont opposés sont priés de le notifier.

**Pour de plus amples informations, veuillez prendre connaissance de notre politique de confidentialité.**